

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

LA LISTE DES DELIBERATIONS

PRESIDENT : M. JAMET
SECRETAIRE : M. KERGOAT

SEANCE Ouverte à : 20H00
Levée à : 20H50

<i>Participants</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Représenté(e) par :</i>
JAMET Bernard	X			
WILLIOT Claude	X			
GORZA Laurent	X			
TROUZIER-EVEQUE Laurence	X			
FLAMENT Nicolas	X			
ABDELOUHAB Nasséra	X			
PORTIER Daniel	X			
CAMPAGNE Séverine	X			
PURGAL Frédéric	X			
BRULE Marie-Claude	X			
CAPBLANC Nathalie	X			
FABRE François	X			
AUBIN Martine	X			
FAUCONNIER Evelyne	X			
BOULIGNAC Gabriel	X			
RICARD Agnès			X	MME FAUCONNIER
HELT Liliane	X			
SAGBOHAN Esaïe			X	M. WILLIOT
PERRET Jean-Claude	X			
QUEYRAT-MAUGIN Sylvie	X			
BOISCO Maxime	X			
GUEUDIN Daniel			X	M. JAMET
TOUMI Nadia	X			MME ABDELOUHAB JUSQU' A L'ARRIVEE DE MME TOUMI A 20H04
KERGOAT Pierre	X			
ROZOT Roger	X			ARRIVEE A 20H05
ENGUERRAND Sylvie	X			
PONCHEL Nicolas	X			ARRIVEE A 20H09
SAIDI Yasmina		X		
LEGUEIL Manuel	X			
LAMARCHE François			X	M. PONCHEL
ZAMBUJO Benoît		X		
FLEURIER Nicolas			X	MME RODRIGUEZ
RODRIGUEZ Lola	X			
CHRISTIN Marie-Evelyne			X	M. LEGUEIL
JACQUET-LEGER Célia	X			

SECRETARE DE SEANCE ELU : M. KERGOAT

Ière, IIème et IIIème COMMISSIONS			
OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>Vie des assemblées</u> Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 - Approbation Délibération N°2025/01	Ière IIème IIIème	M. JAMET	Accord du Conseil à l'unanimité <u>2 abstentions :</u> M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ
DECIDE :			
Article 1 : d'arrêter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, comme ci-annexé.			
Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr .			

URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<p><u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <u>Développement Urbain et Stratégie Patrimoniale</u> Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire – implantation d’un bâtiment modulaire école Henri Dunant</p> <p>Délibération N°2025/02</p>	Ière	M. WILLIOT	Arrivées de Mme Toumi et M. Rozot Accord du Conseil à l’unanimité 3 abstentions : M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ Mme JACQUET-LEGER
DECIDE :			
<p>Article 1 : d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire permettant l’implantation bâtiment modulaire sur l’assiette foncière de l’école Henri Dunant cadastrée AN 876,</p> <p>Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<p><u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <u>Développement Urbain et Stratégie Patrimoniale</u> Création de servitudes avec Enedis – Bas des Aulnaies</p> <p>Délibération N°2025/03</p>	Ière	M. BOISCO	Arrivée de M. Ponchel Accord du Conseil à l’unanimité 5 abstentions : M. PONCHEL M. LAMARCHE M. LEGUEIL Mme CHRISTIN Mme JACQUET-LEGER
DECIDE :			
<p>Article 1 : de créer toutes les servitudes de passage nécessaires au profit d’Enedis pour garantir l’accès et l’entretien au transformateur et au réseau électrique.</p> <p>Article 2 : d’autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la société ENEDIS tout acte permettant la régularisation d’une ou plusieurs servitudes garantissant à la société l’accès et l’entretien au transformateur et au réseau traversant le terrain cédé,</p> <p>Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<p><u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <u>Développement Urbain et Stratégie Patrimoniale</u> Création de servitude avec la CA Val de France – Carreaux Fleuris</p> <p>Délibération N°2025/04</p>	Ière	M. BOISCO	Accord du Conseil à l’unanimité 7 abstentions : M. PONCHEL M. LAMARCHE M. LEGUEIL M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ Mme CHRISTIN Mme JACQUET-LEGER

DECIDE :

Article 1 : de créer une servitude de passage au profit de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis pour garantir l'accès et l'entretien du réseau d'assainissement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis tout acte permettant la régularisation de cette servitude garantissant à celle-ci l'accès et l'entretien du réseau,

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

<p><u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <i>Développement Urbain et Stratégie Patrimoniale</i> Signature d'un protocole d'exclusivité avec un groupement d'opérateurs immobiliers – Cœur de Ville Délibération N°2025/05</p>	Ière	M. JAMET	<p>Accord du Conseil à l'unanimité</p> <p>7 abstentions : M. PONCHEL M. LAMARCHE M. LEGUEIL M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ Mme CHRISTIN Mme JACQUET-LEGER</p>
---	------	----------	--

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le projet de protocole avec le groupement des trois promoteurs désignés ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'exclusivité ci-annexé,

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

<p><u>POLE URBANISME/PATRIMOINE/CADRE DE VIE</u> <i>Services Techniques</i> Convention de mise à disposition d'un terrain situé Chemin des Aubines au profit de deux groupes scouts Taverny-Beauchamp Délibération N°2025/06</p>	Ière	M. BOULIGNAC	<p>Accord du Conseil à l'unanimité</p>
---	------	--------------	---

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain au profit de deux groupes scouts Taverny-Beauchamp ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

PROXIMITE ET SOLIDARITES

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Police Municipale</u> Avenant n°2 portant prolongation du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade » Délibération N°2025/07	Ière	MME TROUZIER-EVEQUE	Accord du Conseil à l'unanimité
DECIDE :			
<p>Article 1 : d'approuver l'avenant N°2 portant prolongation du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade », ci-annexée.</p> <p>Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.</p> <p>Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Développement Local</u> Accueil de mineurs de plus de 16 ans devant effectuer des Travaux d'Intérêt Général en lien avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) Délibération N°2025/08	Ière	MME TROUZIER-EVEQUE	Accord du Conseil à l'unanimité
DECIDE :			
<p>Article 1 : d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter le juge des enfants pour l'inscription de travaux d'intérêt général de la Ville de Sannois sur la liste des structures d'accueil.</p> <p>Article 2 : d'autoriser à signer les orientations avec la protection jeunesse judiciaire pour le placement de mineurs de plus de 16 ans.</p> <p>Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<u>POLE PROXIMITE ET SOLIDARITE</u> <u>Jeunesse</u> Mise à jour du règlement de fonctionnement des activités péri et extrascolaires Délibération N°2025/09	Ière	MME CAMPAGNE	Accord du Conseil à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement des activités péri et extrascolaire du 22 juin 2023, mis à jour comme ci-annexé.

Article 2 : d'abroger la délibération N°2023/59 du 22 juin 2023.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

RESSOURCES

OBJET	COMMISSIONS		
	N°	Rapporteur	Observations
<p><u>POLE RESSOURCES</u> <u>Affaires juridiques</u> Convention constitutive de groupement de commandes entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois pour la passation et l'exécution des marchés publics – Année 2025</p> <p>Délibération N°2025/10</p>		MME TROUZIER-EVEQUE	<p>Accord du Conseil à l'unanimité</p>
<p>DECIDE :</p> <p>Article 1 : d'autoriser la création d'un groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, dans le cadre du périmètre défini par la convention susvisée.</p> <p>Article 2 : d'accepter l'exercice de la mission de coordonnateur par la Ville de Sannois, dans les conditions exposées dans la convention susvisée.</p> <p>Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Sannois.</p> <p>Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<p><u>POLE RESSOURCES</u> <u>Affaires Juridiques</u> Approbation du protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise TK Elevator France</p> <p>Délibération N°2025/11</p>		M. WILLIOT	<p>Accord du Conseil à l'unanimité</p> <p>4 abstentions : M. PONCHEL M. LAMARCHE M. FLEURIER Mme RODRIGUEZ</p>
<p>DECIDE :</p> <p>Article 1 : d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel ci-annexé.</p> <p>Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel établi avec l'entreprise TK Elevator France.</p> <p>Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : https://www.telerecours.fr.</p>			
<p><u>POLE RESSOURCES</u> <u>Affaires Juridiques</u> Adhésion au groupement de commandes d'assurance Cyber Risques du C I G Grande Couronne pour la période 2026-2029</p> <p>Délibération N°2025/12</p>		MME TROUZIER-EVEQUE	<p>Accord du Conseil à l'unanimité</p>

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2026-2029.

Article 2 : d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 5 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

POLE RESSOURCES**Vie des Assemblées**

Subvention exceptionnelle à La Croix Rouge, ONG Française, pour venir en aide à la population de Mayotte

Délibération N°2025/13

MME FAUCONNIER

Accord du Conseil à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 5000 € à La Croix Rouge, ONG française solidarité, pour venir en aide à la population de Mayotte.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

POLE RESSOURCES**Affaires Juridiques**

Subvention exceptionnelle pour l'association « Sannois GEMS CHEERLEADING » pour la participation de trois de leurs athlètes au championnat du monde, à Orlando, en avril 2025

Délibération N°2025/14

M. PORTIER

Accord du Conseil à la majorité

2 contre :
M. FLEURIER
Mme RODRIGUEZ

DECIDE :

Article 1 : de verser à l'association « Sannois Gems Cheerleading » une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

Article 2 : de préciser qu'en cas d'annulation de la participation des QUEEN (affiliée à l'association Sannois GEMS Cheerleading) au championnat du monde, la subvention annuelle octroyée par la Commune de Sannois sera diminuée du montant de la subvention exceptionnelle.

Article 3 : de préciser que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

**DELEGATIONS DE POUVOIRS
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025**

- - - - -

- N°2024/141 à }
 N°2024/142 }
 N°2024/146 à }
 N°2024/156 }
 N°2024/158 à } Compte rendu des Marchés Publics 2024 passés par délégation de pouvoirs
 N°2024/159 }
 N°2024/161 à }
 N°2024/162 }
 N°2024/164 }
- N°2024/143 } Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise – Travaux de couverture de la Maison
 du Meunier
- N°2024/144 } Demande de subvention auprès du SDEVO du Val d'Oise – Acquisition d'un véhicule électrique et
 d'un vélo électrique
- N°2024/145 } Demande de subvention au titre de la DSIL 2025 et du Conseil départemental du Val d'Oise –
 Création d'une école provisoire
- N°2024/ 157 } Ville de Sannois c/ SDC le Castel Assignation en référé judiciaire – désignation avocat
- N°2024/ 160 } Convention d'occupation du domaine public avec mise à disposition d'un chalet pour les festivités de
 Noël 2024
- N°2024/ 163 } Suppression de la régie de recettes « Droit de Voirie » RR101-18 - Ville

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE

JEUDI 6 MARS 2025

**A
20H**